

— Il n'y a aucune enclave dans les diocèses dit le Concordat.

Aux évêques de faire respecter cet article très juste.

A Rome, on nie volontiers le désir qu'on a de réunir les forces et l'argent des communautés de femmes françaises entre les mains des cardinaux italiens.

On a démenti le but intéressé du voyage accompli en France par S. E. Vanutelli.

Niera-t-on l'authenticité de la lettre suivante, dont le texte est sous mes yeux imprimé en ces superbes caractères dont l'imprimerie vaticane a le modèle ?

Aux religieuses de l'Institut de l'Immaculée Conception de Notre-Dame de Lourdes

Nos bien aimées filles en Notre Seigneur,

Nous avons la douce satisfaction de vous faire connaître officiellement, en Notre qualité de *Protecteur de l'Institut*, la disposition prise par le Souverain-Pontife, Léon XIII, avec laquelle Sa Sainteté a daigné accorder que la *Maison générale de votre Institut soit établie canoniquement à Rome*. Nous vous communiquons aussi, et avec autant de plaisir, que la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers a confirmé pour deux ans la Vénérée Mère Marie Pélagie Couston dans la charge de Supérieure générale du même Institut.

Par la première grâce, le Saint-Père *lui-même a voulu vous mettre immédiatement sous la houlette et la protection du Saint-Siège et de Nous*, et par la seconde, la S. Congrégation a exaucé vos vœux si ardents et vos suppliques tant de fois réitérées, c'est-à-dire de pouvoir continuer à être régies par une Supérieure si bonne, si prudente et si habile.

Que ces deux faveurs, donc, aussi signalées vous aiment de plus en plus à vivre dans la paix et la charité des enfants de Dieu et dans la véritable esprit de votre Institut. Comme gage de notre particulière bienveillance, Nous vous donnons Notre paternelle bénédiction.

Donné à Rome, dans le palais du Vicariat, le 29 mai 1899.

L. - M., cardinal PAROCCHI,
Protecteur.

Concorda cum suo Originali exhibito hac in Curia Datum Romae ex Aed. Vicariatus die 30 mai 1899.

PETRUS CHECCHI,
Secrus.

L. † S.

Il est impossible d'être plus net et plus précis. Le cardinal Parocchi est protecteur d'un couvent français, que le Saint-Père a voulu mettre immédiatement sous la houlette et la protection du Saint-Siège, c'est-à-dire arracher à l'autorité diocésaine.

Il serait fort intéressant de voir à la rentrée des Chambres un député demandant quelques explications sur cette lettre. La question de personne serait, bien entendu, tout à fait réservée, car l'éminent Parocchi est un prince de l'Eglise, qui n'a que les défauts de ces mérites. Il pratique vis-à-vis de la France une amitié qui n'a jamais fait faillite.

Il célèbre le mariage perpétuel de la grâce et du talent et taille ses idées dans notre langue comme en pleine pierre précieuse.

Ce n'est pas une raison pour que nos évêques Polycrates nouveaux, lancent à l'eau l'émeraude qui est le symbole de leur autorité et que les brochets ne leur rapporteront pas volontiers.

JEAN DE BONNEFON.

LA PRUDENCE

Ayez toujours le BAUME RHUMAL chez vous pour faire face aux circonstances. 108

Croix de St-Pierre, Croix de Calvin

C'est une jolie tradition de l'autre régime que les grands dignitaires de l'Eglise soient attachés au trône du Roi ou au cabriolet de l'Etat par le ruban léger qui est celui des ordres nationaux. Dans les portraits du dix-septième siècle, les évêques font beau paysage, avec le cordon du Saint-Esprit sur le rochet de dentelles. Les photographies des prélats contemporains — tout descend — passeront mieux à la postérité quand la croix de la Légion d'honneur dessinera sa forme sur les plis du camail.

Parfois aussi, en ces temps modernes, un humble, un desservant caché sous le toit moussu de son presbytère, reçoit l'étoile que Napoléon dessina par tous les héros, les modestes ou les illu-